

Des moyens audiovisuels au multimédia

La conservation et le prêt de documents audiovisuels à Genève

par Isabelle Ruepp

Directrice des bibliothèques municipales de la Ville de Genève

et Alain Jacquesson

Directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève

État des lieux

Cadre général

Genève est une des cités d'Europe qui, à l'aube du XXI^e siècle, dispose d'un tissu extrêmement dense de bibliothèques de tous genres. C'est au total près de cinq millions de volumes, conservés dans plus de 200 bibliothèques, qui sont à la disposition du public d'une ville qui compte un peu plus de 400 000 habitants. On attribue à Jean Calvin la fondation, en 1562, de la première d'entre elles, la bibliothèque de l'Académie, devenue la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Elle compte aujourd'hui près de deux millions de volumes. C'est dans le cadre de cette institution que furent créées, en septembre 1843, les bibliothèques circulantes ; elles doivent être considérées comme les véritables ancêtres de la lecture publique dans cette ville.

Mais la lecture publique contemporaine n'a véritablement démarré à Genève qu'à l'ouverture de la « Bibliothèque moderne », le 22 octobre 1931, dans le bâtiment de la Madeleine. Sous l'impulsion d'un homme politique, André Oltramare, et d'une jeune bibliothécaire, Hélène Rivier, une nouvelle bibliothèque est conçue et aménagée sur le modèle anglais. Pour la première fois en Suisse, elle introduit la gratuité des

services, le libre accès aux rayons et le libre choix des ouvrages par les lecteurs.

Le succès de cette bibliothèque apportait un démenti absolu aux sceptiques qui avaient prôché l'inutilité d'une telle réalisation et assuraient que les livres allaient être volés en masse. Par la suite, en mai 1933, s'ouvrait le premier service de lecture enfantine de Suisse romande. Quelques années plus tard, les bibliothèques circulantes seront réorganisées sur le modèle de la « Bibliothèque moderne » et prendront le nom de « Bibliothèques municipales » que l'on connaît encore aujourd'hui. Le réseau des succursales s'étend progressivement dans tous les quartiers de la ville pour compter en 1995, outre la centrale, six succursales, une bibliothèque spécialisée (éducation physique et sport), deux discothèques et cinq bibliobus desservant la campagne genevoise. Par ailleurs, dès 1949 les bibliothèques municipales ont assuré un service à l'hôpital cantonal et dès 1951 à la prison.

Pour sa part, la Bibliothèque publique et universitaire assurait les tâches de conservation et de constitution des collections scientifiques genevoises : en effet, par les curieux hasards de l'histoire genevoise, la Constitution cantonale de 1847 avait attribué d'une part les tâches liées à la culture (bibliothèques, musées, etc.) à la municipalité de Genève et d'autre part l'éducation au canton. Dès 1945, l'université de Genève crée progressivement des bibliothèques spécialisées au sein des facultés, des départements, des instituts, etc. A l'aube de son informatisation (1981), l'université comptait plus de 116 bibliothèques. En 1995, la BPU comptait 1,9 million de volumes et l'ensemble des bibliothèques de l'université 1,65 million d'ouvrages.

Le réseau des bibliothèques scientifiques genevoises est complété par les bibliothèques des nombreuses organisations internationales que compte Genève. La plus importante est celle de l'Organisation des Nations unies qui elle-même a repris les fonds de l'ancienne bibliothèque de la Société des Nations (SDN). Cette bibliothèque compte plus d'un million de volumes et des fonds remarquables en sciences sociales et en droit international. Les autres bibliothèques internationales sont situées au sein du Bureau international du travail (BIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du CERN (Centre européen de recherche nucléaire), de l'Organisation mondiale de

météorologie (OMM), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), etc. Elles n'en contiennent pas moins des fonds modernes (hormis l'ONU, toutes ont été créées après 1945) uniques, et souvent tout à fait exceptionnels.

La dernière famille de bibliothèques est constituée par le réseau des bibliothèques scolaires. Dans ce domaine, Genève a également innové, puisque dès 1972, le Département de l'instruction publique fixa dans le cahier des charges standard des nouvelles écoles secondaires (dès douze ans) la création d'un centre de documentation géré par un ou plusieurs professionnels à plein temps. Dans bien des domaines, ces bibliothèques furent particulièrement novatrices. C'est notamment le cas dans le domaine des moyens audiovisuels comme nous allons le voir plus loin.

Le paysage bibliothéconomique genevois ne pourrait être complet sans parler de l'École supérieure d'information documentaire, appelée jusqu'en 1990 « École de bibliothécaires ». En 1970, sur l'impulsion d'Éliane Gygi-Fabani, l'École introduit progressivement différents cours portant sur les moyens audiovisuels dans leurs aspects sociologiques, techniques, catalographiques, etc.

Les discothèques municipales

C'est en 1977 qu'est conçue, à Genève, la première discothèque municipale ; il s'agissait de la troisième institution de ce type en Suisse après celles de Lausanne et Vevey. Les critères que s'était fixés la Direction des bibliothèques municipales auxquelles elle allait être rattachée, était d'offrir, à tout le public genevois, un choix complet d'œuvres musicales diverses, dans des locaux en libre accès, à un coût modeste. Deux jeunes discothécaires constituèrent un stock de près de cinq mille disques 33 tours. Les différents domaines étaient largement couverts : musique classique et contemporaine, jazz, folk, pop, rock, mais aussi folklore, bruitages, puis plus tard livres lus et méthodes de langues. Les cassettes sonores étaient présentes, les 45 tours délibérément écartés. Dès 1985, les disques compacts sont progressivement introduits. En 1995, la collection n'est constituée que de CD, les 33 tours restant encore en bon état sont pour l'instant archivés, retirés du prêt en attendant des locaux plus spacieux et surtout un transfert sur un support plus stable et moins fragile. Les collections sont gérées selon le principe de la Discothèque

de France, notamment en reprenant son plan de classement. Le succès de cette première discothèque fut tel que les autorités municipales décidèrent de créer, en 1985, une seconde succursale, sur le même modèle, sur la rive droite de la ville.

En 1995, ces deux discothèques comptent plus de 85 000 documents sonores, ce qui constitue la plus importante collection de ce genre en Suisse. Elles ne sont cependant, pour l'instant, pas encore informatisées.

C'est au sein des discothèques que furent introduits, pour la première fois, des documents de type multimédia. Un petit fonds d'une cinquantaine de disques de type « Laser-vision » (disques vidéo de 20 et 30 cm, signal analogique) fut constitué : on chercha notamment les documents musicaux où l'expression corporelle visuelle entrait en ligne de compte dans les caractéristiques artistiques de l'œuvre : ballet et opéra notamment. Mais on doit bien avouer que ce premier essai fut un échec ; il n'était pas dû à la composition de cette petite collection ou aux qualités musicales des œuvres retenues, mais simplement dû au fait que le public n'a absolument pas retenu cette technologie. Cette expérience nous a appris combien il était difficile, dans le domaine des collections destinées à un large public, d'anticiper sur la diffusion commerciale des technologies. Il fallut attendre trois ans avant d'admettre que la technologie du CD-V avait tout simplement été rejetée par le public.

Les réalisations du Département de l'instruction publique du canton de Genève (DIP)

Par ailleurs, le Département de l'instruction publique du canton de Genève avait créé un tissu relativement dense d'institutions chargées de créer, dans différentes unités de productions autonomes, de collecter (par achats, mais surtout par enregistrements des émissions des télévisions publiques), de traiter (catalogage, analyse) et de mettre à disposition des enseignants et des élèves des documents audiovisuels de tout genre.

Chaque cycle d'orientation et chaque collège dispose à Genève d'un centre de documentation ouvert à tous les supports : diapositives, vidéogrammes, disques (33 tours et CD), transparents, etc. Différents enseignements utilisent abondamment ces documents. Les

enseignants forment les élèves, pour compléter des cours ou pour illustrer des exposés, à utiliser la documentation audiovisuelle ainsi mise à disposition. En vingt ans, l'audiovisuel est devenu un environnement documentaire connu, apprécié et utilisé par les enseignants et les élèves. La plupart des bibliothèques et centres de documentation des écoles gèrent de manière autonome leurs collections (imprimées et audiovisuelles) au moyen du logiciel Gesbib/Bibal installé sur des réseaux locaux de micro-ordinateurs.

En 1994, une réorganisation des services centraux chargés de la gestion de l'audiovisuel (production, conservation, mise à disposition) a été réalisée et elle a abouti à la structure suivante : le **Conseil de l'audiovisuel (CAV)** (11 membres) est chargé de définir la politique audiovisuelle du Département de l'instruction publique. Un **Atelier technique audiovisuel (ATAV)** donne un soutien logistique aux différentes écoles du DIP. Un **Centre de production audiovisuelle (CPAV)** réalise pour l'école publique genevoise des documents audiovisuels destinés à l'enseignement et à l'information pour les élèves, les enseignants ou les parents. Finalement, un **Centre de documentation audiovisuelle (CDAV)**, destiné aux enseignants et aux élèves, conserve une collection importante de documents audiovisuels de tout type : diapositives, dossiers photographiques, acétates, films boucles, cassettes, vidéogrammes, vidéodisques, films 16 et 35 mm et naturellement des livres et des revues. Le système informatique « Urica » gère ce centre de documentation. Cette base de données compte en 1995 plus de 40 000 notices. La collection de vidéocassettes, qui compte plus de 5 000 documents, est décrite sur le logiciel Gesbib/Bibal. Les acquisitions du Centre se font selon plusieurs modes : une partie est constituée par l'enregistrement d'émissions de télévision ; le Centre procède également à l'achat de vidéogrammes disponibles sur le marché : le CNDP de Paris est une source d'acquisitions privilégiée ; enfin certaines cassettes sont produites par le Centre de production ; il peut s'agir de documents à vocation strictement pédagogique (Didactique de la mathématique), de reportages scolaires (Tournoi de football des écoles) ou finalement de petits documents scientifiques (*Les Oiseaux de la rade de Genève*). Le Centre a, par ailleurs, établi une collaboration transfrontalière, dans le cadre du Conseil du Léman, avec les centres de do-

documentation pédagogiques d'Annecy, de Bourg-en-Bresse, voire de Grenoble.

L'**université de Genève** utilise également de façon abondante depuis plus de vingt ans toute la panoplie des techniques audiovisuelles. Elle a créé, en 1970, un service d'assistance technique, mais surtout un studio de production de documents audiovisuels liés à l'enseignement et la recherche universitaire. La **Médiathèque universitaire** a été créée en 1978. Nous y reviendrons plus loin. D'autres unités de l'université de Genève produisent ou conservent des documents de type multimédia ; par exemple, la bibliothèque de l'École de

J'ai trouvé un gros bouquet de fleurs dans la bibliothèque. Il était dans un bac, il y avait des roses, des tulipes, des lys, des groseilles et un escargot. Aline m'a dit qu'il existait depuis 400 ans et il n'est pas fané, mais il y en a qui sont tombées. Qu'est-ce que c'est ?

Une image que j'aime de Jan Brueghel.

Delphine, 6 ans

traduction et d'interprétation possède une collection importante de documents sonores destinés aux étudiants interprètes. La bibliothèque de la faculté de médecine possède également une collection didactique spécialisée. Quant au centre vidéo de l'unité d'architecture, il possède des documents vidéographiques originaux incrustant, par ordinateur, des bâtiments en projet dans des paysages filmés par vidéo. Une partie importante des documents audiovisuels de l'université se trouvent, comme nous le verrons, dans la base de données du Réseau romand.

La bibliothèque de la Cité

Pour remplacer la bibliothèque de la Madeleine alors totalement saturée, le conseil municipal vota, le 3 décembre 1986, un crédit de construction de 24,3 millions de francs suisses destiné à

l'édification d'une nouvelle centrale. Cette construction allait se placer entre la « vieille ville » et le quartier commerçant de Genève, les « Rues basses ». Le projet fut traité de main de maître par l'architecte mandaté, Pierre Delacombaz. Cette construction, qui comporte quelques habitations, comblait un vide entre deux milieux urbains très différents. La presse locale, le public genevois salua cette nouvelle réalisation désormais appelée « bibliothèque de la Cité » comme il le convenait, à l'occasion de son inauguration, le 13 mai 1991. Dans ce majestueux bâtiment de huit étages, cinq sont totalement consacrés à la bibliothèque qui compte au total 5 500 m², pour un volume de 18 700 m³. A l'intérieur du deuxième étage (764 m²) qui est entièrement consacré aux jeunes – de la pré-lecture à 16 ans – une salle d'environ 100 m² est destinée à recevoir les nouveaux médias. Les premiers plans (1988) prévoyaient d'y installer une discothèque spécialisée pour la tranche d'âge visée, en raison du succès que connaissaient les premières réalisations genevoises décrites plus haut. Mais rapidement, il fut décidé d'orienter le projet vers une médiathèque. La constitution d'un fonds initial fut réalisée dans le cadre d'un travail de diplôme de bibliothécaire. La médiathèque de la Cité était inaugurée le 21 septembre 1992. Elle allait connaître un important succès répondant ainsi à l'attente du public jeune.

Objectifs initiaux de la médiathèque

Différentes visites, notamment à la bibliothèque publique de Rotterdam et à la médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris, aidèrent à préciser les objectifs de la médiathèque. Il fut donc décidé de ne retenir que des technologies largement utilisées par le grand public et l'édition audiovisuelle. Les supports suivants furent en conséquence retenus : les cassettes vidéo de type VHS, les cassettes sonores, les disques compacts et les diapositives 24 x 36. Ce choix initial écartait donc des technologies comme les cassettes U-matic (utilisées uniquement dans des milieux institutionnels) ou 8 mm (pas utilisées par les milieux de l'édition vidéographique).

La médiathèque s'intègre donc architecturalement dans l'espace réservé aux jeunes. Différents choix architecturaux (hauteurs des bacs et des tables, par exemple) étaient délibérément faits pour répondre aux caractéristiques

morphologiques des enfants. Ces décisions visaient à répondre très directement aux besoins de la catégorie de public qui attendait le plus impatiemment l'évolution de la bibliothèque traditionnelle.

La collection fut d'abord orientée sur des documentaires ; il existait une offre toujours croissante de ce type de documents dans le monde francophone. De plus, nous avons constaté que très peu de vidéogrammes documentaires commerciaux (institutionnels ou privés) étaient acquis par les différents centres de documentation scolaire. La médiathèque devait ainsi élargir de façon significative l'offre liée à l'apprentissage et à l'éducation, comme cela se passe déjà pour l'imprimé. Nous avons également identifié des documentaires de qualité (vulgarisation scientifique, par exemple). Enfin, les documentaires liés aux loisirs des jeunes (sports, bricolage, etc.) étaient alors presque inconnus à Genève.

Dans le cadre de la politique d'acquisition initiale, un certain nombre de **choix par exclusion** furent également établis.

La **musique interprétée** fut écartée, en raison de l'existence des deux discothèques municipales. Quelques documents sonores furent cependant acquis. Il fut décidé de ne pas introduire de **films de fiction** ou de **dessins animés** dans les collections.

Enfin, nous avons exclu la mise à disposition d'**émissions de télévision** passées sur les différentes chaînes reçues à Genève que nous aurions pu éventuellement enregistrer. Malgré une forte demande, nous ne pouvons évidemment ignorer les problèmes liés au droit d'auteur.

Comme nous allons le voir plus loin, la médiathèque de la Cité a déjà entamé une démarche de révision de ses objectifs stratégiques dans le sens d'une beaucoup plus grande diversification de ses collections.

Installations de la médiathèque

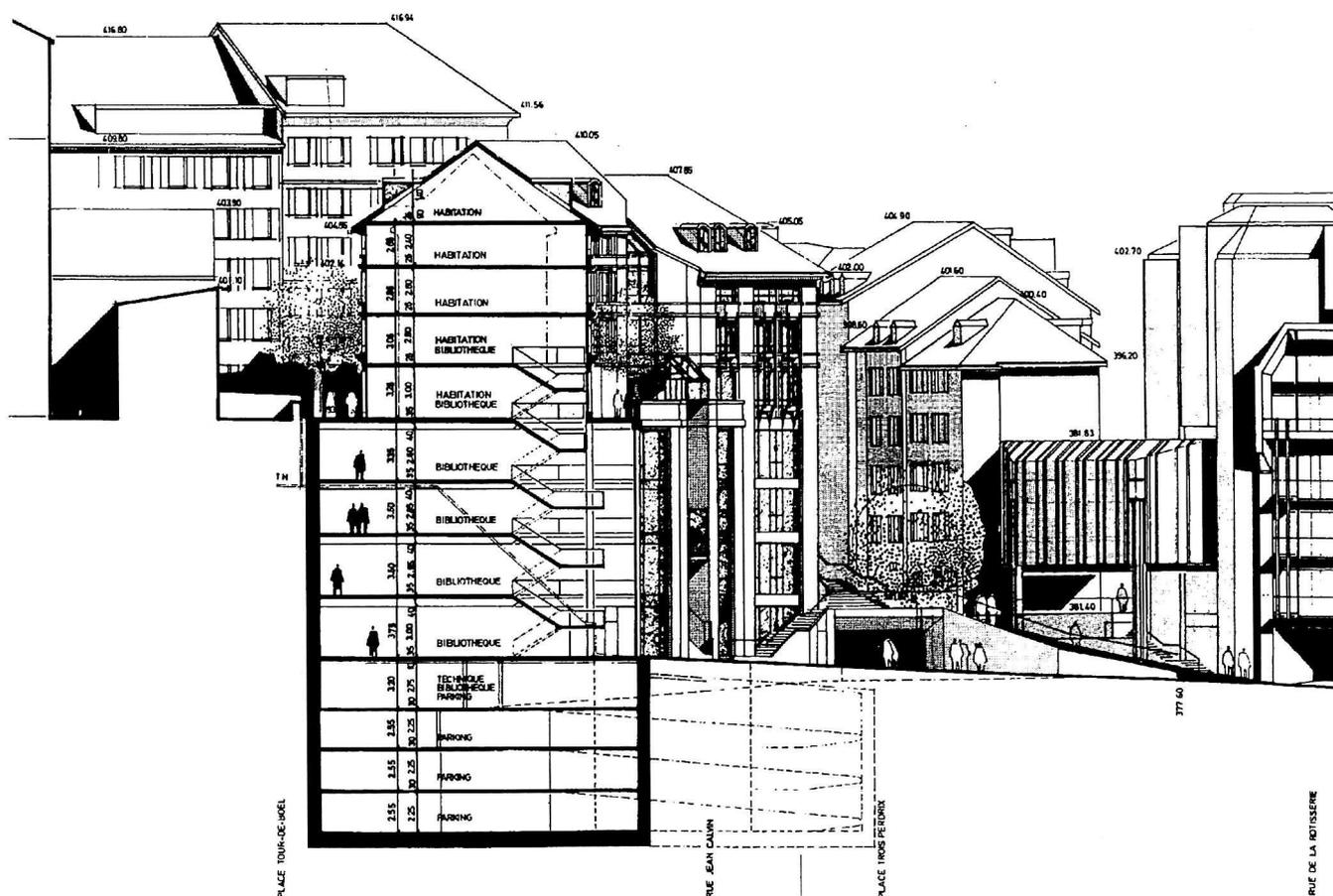
La médiathèque bénéficia lors de sa création d'un environnement technique de grande qualité. De nombreux dispositifs (écrans, moniteurs) sont harmo-

niquement intégrés à l'aménagement général du bâtiment et à son mobilier. Dans le cadre de la section des jeunes, une « Maison du conte » (environ 31 m²) permet à environ 70 enfants de suivre diverses animations : contes, marionnettes, jeux. Elle permet aussi d'assister à des projections de films vidéo sur écran géant et à des diaporamas et d'écouter des cassettes sonores.

Pilotage général des installations de consultation

L'ensemble des appareils de consultation des différents documents est piloté par un panneau de contrôle disposé directement derrière les bibliothécaires travaillant au prêt. A partir de là, ils peuvent contrôler les installations suivantes :

- Installations sonores. Deux grandes tables rondes sont équipées chacune de six prises d'écoute, permettant de suivre un programme par table. Ces premières installations sont essentiellement destinées aux tout-petits qui viennent écouter des contes, des histoires, des livres lus, etc. Les bibliothécaires



Genève. Coupe de la bibliothèque de la Cité. A gauche, la vieille ville, à droite, le quartier commerçant les « Rues basses »

ont également des lecteurs de disques compacts à disposition.

- Installations visuelles. Trois tables lumineuses permettent de visualiser les collections de diapositives. La médiathèque dispose aussi de projecteurs de diapositives qui peuvent être utilisés dans la salle de la médiathèque ou dans la « Maison du conte ».

- Installations audiovisuelles. La médiathèque dispose enfin de cinq magnétoscopes tri-standards (Pal, Secam, NTSC). Les vidéogrammes peuvent être projetés sur trois moniteurs et sur l'écran géant de la « Maison du conte ». Les films visionnés dans la médiathèque peuvent être écoutés au moyen de casques à rayons infrarouges. La médiathèque a dû faire face à des difficultés liées aux différentes normes télévisuelles : Pal en Suisse, Secam en France. Désirant s'approvisionner sur le marché français, la médiathèque a, dans un premier temps, systématiquement transcodé les bandes françaises, au prix d'une dégradation sensible du son et de l'image. En 1995, environ 10 % de la collection n'est disponible qu'en norme française Secam, sans plainte majeure de la part des usagers.

- Installations multimédias. La médiathèque dispose d'un micro-ordinateur permettant de piloter des vidéodisques, en principe, consultables sur place : le Louvre, Orsay, musée de l'Homme, etc. En 1994, elle s'est ouverte aux disques compacts interactifs – CDI – avec des titres comme les Fables d'Ésope, Van Gogh ou le musée de Saint-Petersbourg. Pour l'instant, les CD-Rom sont réservés aux bibliothécaires (bibliographies, catalogues de bibliothèques) ou disponibles pour le public à la logithèque des Pâquis, une succursale des bibliothèques municipales.

L'organisation physique des collections de la médiathèque de la Cité

Lors de la conception de l'organisation physique des collections de la médiathèque, le modèle de la bibliothèque publique de Rotterdam fut retenu. Cela signifiait que l'on renonçait au libre accès. Les collections de dossiers de diapositives allaient être placées dans des dossiers suspendus. Quant aux documents vidéographiques et sonores, ils

allaient être stockés dans des armoires mobiles, du genre de celles que l'on trouve dans les pharmacies. Le classement au rayon retenu était celui de F. Lamy-Rousseau (stockage séquentiel selon le type de média).

Un fichier géant – une idée reprise de Rotterdam – est à disposition du public : une photocopie en couleurs de chaque document est collée sur des grands cartons (30 x 30 cm). Ces cartons sont mis à la disposition du public selon la classification de Dewey. Les usagers présentent au service du prêt le carton dont ils veulent emprunter le document. Il est intéressant de noter que lorsque les documents ne sont pas en libre accès, les terminaux d'accès public, quelle que soit la qualité de l'OPAC, ne répondent pas totalement aux besoins des utilisateurs. Ces photocopies en couleurs nous avaient semblé un palliatif intéressant.

Chaque carton comporte une cote Dewey destinée au classement utilisé par le public, ainsi qu'une cote Lamy-Rousseau pour l'organisation physique des documents dans les armoires mobiles. Les différentes parties du document sont également doublement cotées (boîtier, cassette). Les livres et les brochures qui accompagnent les documents audiovisuels sont plastifiés. Toute la procédure de préparation des documents est donc longue, minutieuse et fort coûteuse.

Les procédures d'acquisitions à la médiathèque

Un budget annuel de 20 000 FS a été attribué à la médiathèque en 1994 pour procéder à ses acquisitions. Les bibliothécaires disposent librement de ce crédit qui a permis d'acquérir environ 400 nouveaux documents cette année-là.

Les sources d'approvisionnement de la médiathèque sont diverses : libraires de la place, grandes surfaces commerciales comparables à la FNAC, associations telles que le WWF ou les organisations internationales, collectivités publiques, grandes entreprises, musées, etc. Le dépouillement des revues spécialisées a également permis de commander et d'acquérir des titres intéressants. Alors que le marché de l'édition vidéographique francophone se mettait progressivement en place et que les bibliothécaires commençaient à mieux connaître les circuits de distribution et les catalogues d'éditeurs, des

commandes directes ont été passées pour ce qui ne se trouvait pas dans le commerce genevois. Par ailleurs, un certain nombre de commandes a été fait à partir de *l'Officiel des cassettes vidéos et des laserdiscs*. Dans le domaine des documentaires éducatifs, le catalogue du CNDP (Centre national de documentation pédagogique, Paris) a été largement utilisé.

La typologie des documents

Compte tenu de la richesse de la collection, et donc de sa relative complexité, la typologie des documents peut être abordée selon différents points de vue.

En ce qui concerne les publics visés, la collection est désormais orientée tant vers les jeunes que vers les adultes. Les nouvelles acquisitions visent à satisfaire toutes les **tranches d'âge**. On a évolué nettement vers une médiathèque tout public. Les acquisitions récentes reflètent la diversité des **niveaux intellectuels** des documents : loisirs grand public, vulgarisation scientifique, documents pédagogiques, documents spécialisés nécessitant une connaissance préalable du domaine pour être compris, etc. Les sujets traités sont de **nature encyclopédique** : animaux, sports, pays et voyages, peinture, théâtre, science, histoire, apprentissage de l'informatique, des langues, etc. Quelques **sujets spécialisés** traités par et pour des spécialistes trouvent également leur public : économie (Histoire du franc suisse), architecture (Le Corbusier), etc. Dans cet ordre d'idées, la vulgarisation scientifique de qualité, notamment avec des vidéogrammes de la Cité des sciences de la Villette, de l'Office national du Canada ou du *National Geographic Society*, remportent toujours un vif succès.

La collection reflète également la **diversité des langues** parlées à Genève, ville internationale. L'essentiel de la collection est naturellement en français, mais quelques cassettes vidéo en langues étrangères, anglais notamment, ont désormais rejoint les collections de la médiathèque, tout comme certains livres lus pour enfants (allemand, espagnol, etc.) Les méthodes de langue connaissent un important succès, quelle que soit la langue, quel que soit le niveau. Si l'on ne s'étonne pas de la demande de langues telles que l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol, on constate que des méthodes portant sur le chinois, l'hébreu, le thaï, le japonais

ou le créole sont très régulièrement empruntées.

Le fonds de **livres lus** destiné aux adultes comporte aujourd'hui plus de deux cents cassettes sonores, alors que le fonds réservé aux jeunes est riche de près de deux cents documents (cassettes et disques compacts), dont certains sont en anglais, allemand ou italien.

L'informatisation de la médiathèque

Toute la collection de la médiathèque de la Cité, comme une partie importante des fonds des bibliothèques municipales, est gérée par le système informatique anglais ALS-88 (*Automated Library System*), sélectionné en 1986, installé en octobre 1987, qui depuis a reçu plusieurs extensions et mises à jour. Il gère une base de données centrale (données catalographiques et lecteurs) commune à la bibliothèque de la Cité et aux différentes succursales.

Le serveur est localisé à la bibliothèque de la Cité dans un local *ad hoc* climatisé. Des liaisons informatiques relient l'ordinateur central aux succursales, soit au total cent terminaux répartis dans les huit succursales. Si la configuration comporte encore les anciens terminaux « propriétaires ALS », les nouveaux postes de travail seront constitués de micro-ordinateurs (PC 486). Le système gère les fonctions principales (catalogage, accès public et prêt) des bibliothèques. En 1995, la base de données répertorie près de 142 000 notices catalographiques, identifiant plus de 340 000 documents. Environ 58 000 utilisateurs ont été introduits en machine. Une opération de saisie rétrospective est en cours. Pour l'instant, aucune source bibliographique extérieure n'est utilisée. En ce qui concerne la médiathèque proprement dite, ses fonds, représentant environ 2 800 notices, sont donc répertoriés sans distinction particulière dans la base de données commune.

Le catalogage informatisé Unimarc

Comme dans la totalité des bibliothèques suisses, le catalogage des documents de la médiathèque est effectué selon les normes internationales de l'ISBD (NBM). Le format retenu par les bibliothèques municipales est Unimarc ; les catalogueurs respectent au plus près tant les règles de l'ISBD que

celles d'Unimarc. Un volumineux manuel de catalogage, plus de 150 pages d'exemples et de codification, cherche à documenter les cas les plus fréquemment rencontrés. Par ailleurs, les bibliothèques disposant du CD-Rom Opale de la Bibliothèque nationale de France, les catalogueurs utilisent abondamment cette base comme source d'information privilégiée, notamment en ce qui concerne le nom complet des auteurs, ainsi que l'indexation matière. Naturellement pour les collections de la médiathèque, la non-disponibilité sur CD-Rom de la base Opaline est vivement regrettée.

Le système ALS tel qu'il est installé à Genève dispose depuis décembre 1993 d'une gestion des fichiers d'autorités. Ils ont été initialement chargés à partir du catalogage effectué entre 1988 et 1993, puis les entrées ont été individuellement contrôlées. Aujourd'hui le système est stable ; il permet un contrôle efficace des nouvelles entrées, évitant tout doublon et variante dactylographique. Il n'existe pas de fichier d'autorité propre à la médiathèque, les notices sont fondues dans les fichiers généraux (auteurs, collectivités, etc.). Dans le cadre d'une bibliothèque publique, même de taille respectable, cette situation ne pose pas de difficulté majeure.

Classement, classification et indexation

Comme nous l'avons dit, les collections de la médiathèque ne sont, pour l'instant, pas disponibles en libre accès. Elle sont **classées au rayon** selon le plan de classement établi par F. Lamy-Rousseau (1972) qui privilégie donc la densité de stockage en regroupant les documents par média. Dans le système informatique, la cote Lamy-Rousseau, totalement univoque, constitue donc la cote de gestion des documents. Ces cotes permettent l'établissement du catalogue topographique de la médiathèque. Les documents reçoivent également une cote Dewey qui permet une interrogation par ordinateur des différents sujets tout type de document confondu. Il s'agit d'un accès essentiellement réservé aux bibliothécaires.

Finalement, chaque document bénéficie d'une **indexation analytique**. Les documents audiovisuels, comme le reste des collections, sont indexés en utilisant le *Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques* élaboré par Martine Blanc-Montmayeur et Françoise Danset dans ses différentes éditions. Ce

choix avait été opéré à Genève avant la disponibilité d'autres listes (Rameau, par exemple). Il est globalement satisfaisant, même si l'avenir de la liste reste toujours problématique. En décembre 1993, l'ensemble des termes a été versé dans le fichier d'autorité matières du système ALS ce qui permet un contrôle efficace des termes. Lorsque cette première liste est insuffisante, les indexeurs utilisent deux sources préférentielles, à savoir Rameau ou la liste des vedettes matières utilisées par le Réseau romand des bibliothèques scientifiques dans le cadre de Sibil. Compte tenu du fait que l'indexation ne porte pour l'instant que sur des documents audiovisuels de type documentaire, les vedettes utilisées sont considérées comme parfaitement satisfaisantes. Certaines notices reçoivent un petit résumé.

Exemple de notice en affichage ISBD

GONSETH, Frédéric
Histoire du franc suisse [enregistrement vidéo]
/ écrit et réalisé par Frédéric Gonseth. – [S.l.] :
Gonseth, Banque nationale suisse, 1989. –
1 vidéocassette [VHS] (35 mn) : couleur PAL
GONSETH, Frédéric
332.4j
FV4-90-0028-C
Argent : [vidéocassette]
Banque : [vidéocassette]
Suisse : [vidéocassette] : économie

Les terminaux d'accès public – OPAC

Le catalogue des documents de la médiathèque peut être interrogé au moyen des terminaux d'accès public (OPAC – *On line public access catalog*). Les bibliothèques municipales disposent encore de quelques « butineurs » de la firme anglaise, dont la technologie est aujourd'hui obsolète. L'essentiel des terminaux destinés au public est donc constitué de terminaux compatibles VT-100, mais disposant de petite mémoire locale (*Prom-pack*) gérant les menus d'interrogation.

Lors de la configuration du système pour les bibliothèques genevoises, les collaborateurs ont longuement discuté de la structure des menus d'accès à adopter. En effet, si le personnel ne dispose que d'une seule base de données logique dans laquelle il retrouve et sait localiser immédiatement les documents disposés dans les sections adultes, jeunes ou à la médiathèque, de longues discussions ont eu lieu en vue de définir

la présentation des différentes collections dans l'OPAC. L'objectif initial était d'offrir une médiathèque au jeune public. Dès lors devait-on signaler les documents audiovisuels à partir des menus destinés aux jeunes, ou devait-on concevoir un menu spécifique pour l'audiovisuel? La première solution avait l'avantage de regrouper tous les types de documents (livres, cassettes, vidéos, etc.) pour un thème donné, rappelant au « lecteur » qu'il existait d'autres supports. La seconde solution avait l'avantage de présenter des résultats sensiblement plus lisibles pour quelqu'un qui cherchait spécifiquement de l'audiovisuel. La seconde hypothèse fut retenue. Elle est naturellement discutable au strict point de vue documentaire. Informatiquement, elle pourrait facilement être remise en cause en tout temps, sur la base d'une enquête auprès des utilisateurs, chose qui, pour l'instant, n'a pas encore été faite.

Enfin, de façon très classique, l'OPAC offre une possibilité de recherche sur les mots quelconques de la notice (mots du titre, du sous-titre, de la traduction, de la collection, des mots matières, etc.) ; cet index mélange, pour l'instant, tous les types de documents, imprimés et audiovisuels, quel que soit le public visé. L'OPAC permet aussi aux utilisateurs de connaître immédiatement la disponibilité des documents (disponible, prêté, réservé, etc.) quelle que soit leur localisation dans le réseau des bibliothèques municipales genevoises.

Le prêt informatisé

Le prêt des documents de la médiathèque est naturellement géré dans le cadre du système informatique. Chaque entité physique est dotée d'une étiquette code-barre (norme code 39) qui contrôle la sortie des documents, le respect des délais et le retour. Par ailleurs, le système assure également la gestion des aspects financiers de la location des documents audiovisuels (par document : 2,50 FS par semaine), ainsi que les amendes éventuelles. Il est cependant prévu de passer à terme à un système d'abonnement, qui sera également assumé par le système ALS.

Collections et prêts

Après trois ans de fonctionnement, la collection de la médiathèque est riche de près de 2 800 documents qui se répartissent de la façon suivante :

1 400 vidéocassettes	50 % de la coll.
772 cassettes sonores	28 % de la coll.
468 séries de diapositives	17 % de la coll.
110 disques compacts et CDI	5 % de la coll.

En 1994, la collection s'était enrichie de 400 documents nouveaux, parmi lesquels 250 cassettes vidéo.

La médiathèque a prêté, en 1994, en onze mois, à raison de deux jours et demi de prêt par semaine (mercredi de 10 à 18 h 30, samedi de 13 à 17 h) 8 820 documents. La collection a donc tourné 3,2 fois. Les prêts se divisaient ainsi :

5 395 vidéocassettes	61 % des prêts
2 413 cassettes sonores	27 % des prêts
299 séries de diapositives	3 % des prêts
309 disques compacts	4 % des prêts
404 coffrets et divers	5 % des prêts

Dès le mois de mars 1995, les horaires ont été sensiblement élargis, ce qui d'une part devrait permettre un meilleur service, mais aussi une augmentation des prêts. Ce besoin correspondait naturellement à des demandes légitimes du public genevois.

Si l'inscription aux bibliothèques municipales et à la médiathèque est gratuite, il est demandé une contribution pour chaque emprunt de document non imprimé (discothèques et médiathèque). Elle s'élève à 2,50 FS pour la majorité des documents : cassettes sonores et vidéo, disques, etc. (4,50 FS pour les coffrets). Ce montant comprend la TVA introduite le 1^{er} janvier 1995 en Suisse et s'appliquant aux produits culturels, ainsi que les redevances dues au titre du nouveau droit d'auteur suisse, entré en vigueur au début de 1994. La consultation sur place de documents, quel qu'en soit le type, est gratuite. En 1994, 535 documents ont été consultés sur place par 1 026 personnes, soit 6 documents par jour contre 2,5 en 1993.

Finalement, diverses animations sont organisées ponctuellement par la médiathèque : familiarisation des enfants à l'utilisation des CD-I, pliage d'origami à partir d'un cours donné sur CD-I, etc.

Personnel et fonctionnement général

Le fonctionnement général de la médiathèque est assuré par quatre bibliothécaires professionnelles travaillant à mi-temps. Chacune est en charge d'un média spécifique : a) diapositives, b) vidéocassettes et livres lus, c) vidéocassettes, CDI et nouveaux médias, d) documents tous supports confondus pour

les enfants de moins de 10 ans. Les bibliothécaires assurent le traitement complet des acquisitions (repérage, commandes, catalogage, indexation). De plus, chacune assume des responsabilités bibliothéconomiques spécifiques : catalogage et indexation, listes des nouvelles acquisitions, contrôle de qualité des listes matières et des fichiers d'autorité. Les bibliothécaires participent au service du prêt et des renseignements aux usagers, au rangement et aux animations. Des personnes mises régulièrement à disposition du service par l'Office cantonal de l'emploi (travaux analogues aux CES français) assurent généralement l'équipement des documents.

Vers une redéfinition des objectifs stratégiques de la médiathèque

Après trois ans de fonctionnement, la médiathèque doit impérativement revoir plusieurs de ses objectifs initiaux. Certains sont d'ordre matériel. Par exemple, la méthode de stockage en armoires fermées a déjà été remise en cause et le libre accès aux documents est très sérieusement envisagé. Par ailleurs, on a vu que cette médiathèque, créée initialement pour des enfants, partage désormais son public entre les adultes et les jeunes à raison de 50 % chacun. Cette évolution montre à l'évidence le besoin d'un tel service public à Genève.

Compte tenu de cette évolution, les fonds intègrent aujourd'hui des documents spécifiquement destinés à un public adulte. Une nouvelle orientation s'est également faite avec l'acquisition très récente de films de fiction (style « cinémathèque », non couverts par les vidéoclubs) et de dessins animés tirés de livres pour enfants (collections Gallimard, Bayard, Béatrice Potter, par exemple).

La spécialisation des collaborateurs de la médiathèque est également une préoccupation de la direction : jusqu'à présent, la polyvalence était de règle dans le cadre des bibliothèques municipales.

Des questions plus fondamentales, déjà soulevées par maintes bibliothèques, sont également en cours d'examen. Les documents audiovisuels ne devraient-ils pas être intégrés aux autres collections, la séparation physique des nouveaux médias se justifie-t-elle? De plus, il semble désormais évident qu'un tel service doit être offert en plusieurs

endroits de la ville de Genève. Va-t-on alors vers la création de fonds audiovisuels dans chaque succursale ?

Collaboration avec les bibliothèques scientifiques de la ville, de l'université et d'autres institutions

La médiathèque de la Cité n'est pas la seule collection de documents audiovisuels accessible au public sur Genève. D'autres institutions ont créé, de façon totalement indépendante, des collections destinées généralement à des populations très ciblées. Ces fonds importants sont soit inconnus du public genevois, soit d'un accès difficile ou limité à une population donnée : les étudiants de l'université par exemple. En dépit de cette situation, les différents responsables ont cherché d'une part à mieux faire connaître leurs collections, d'autre part à rechercher une collaboration plus étroite.

Le premier niveau de coopération, entre bibliothèques scientifiques, est constitué par la base de données romande et tessinoise, gérée par le système Sibil. La quasi-totalité des bibliothèques scientifiques, qu'elles soient spécifiquement universitaires ou rattachées à un grand organisme culturel (musée, par exemple), travaillent autour de ce qui est actuellement une des plus grandes bases de données bibliographiques francophones (elle compte au printemps 1995 plus de deux millions de notices catalographiques) : les bibliothèques participantes bénéficient du désormais traditionnel **catalogage en coopération**, mais cette base de données constitue également un gigantesque **catalogue collectif régional**. Plusieurs dizaines de milliers de documents audiovisuels ont déjà été catalogués dans cette base de données. Le catalogage pratiqué est généralement de haut niveau : les documents régionaux (genevois, vaudois, etc.) sont décrits avec une grande finesse. Au sein du réseau romand, un groupe de travail vise à uniformiser les pratiques catalographiques, en dépit des normes existantes et appliquées : l'ISBD (NBM). Depuis plus de trois ans, la base de données romande est accessible librement sur le réseau **Internet** et est utilisée dans de nombreux pays pour des demandes de prêt international.

La médiathèque de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

La bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA), rattachée au Musée d'art et d'histoire de Genève, est une des plus importantes institutions du genre en Suisse. Ses collections se montent à plus de 210 000 volumes ; elle compte plus de 4 200 périodiques. Par ailleurs, elle possède une importante médiathèque. Cette institution est riche de plus de 120 000 diapositives, 25 000 microfiches et 300 microfilms. Elle développe également une collection de cassettes vidéo comptant à ce jour plus de 500 unités. Cette dernière est alimentée par des achats commerciaux, mais également par les vidéogrammes réalisés par le Centre vidéo de la ville de Ge-

nève et portant sur les nombreuses expositions organisées par le Musée d'art et d'histoire et ses sept filiales. On y trouve donc des cassettes vidéo tout à fait originales témoignant d'événements ponctuels de la vie artistique genevoise. Ils constituent souvent l'unique souvenir de certaines expositions du musée. Ces fonds sont catalogués dans la base de données Sibil du réseau romand. Tous les documents reçoivent une indexation matière analytique.

La médiathèque de l'université

La médiathèque de l'université a été créée en 1978 dans le cadre du laboratoire audiovisuel de cette institution. En 1992, elle a été rattachée au Service de

coordination des bibliothèques de l'université. Ce centre remplit plusieurs fonctions. Tout d'abord, il doit conserver les documents créés par le studio de production commun aux différentes unités d'enseignement. Il peut s'agir de documents de type didactique ou relatant des expériences. La médiathèque constitue également le laboratoire de langues de l'institution académique genevoise, notamment pour les étudiants de l'École de langue et civilisation française. Par ailleurs, elle procède à l'enregistrement de très nombreux cours ; les cassettes sonores sont ensuite mises à disposition des étudiants qui peuvent venir les écouter « en différé ». Près de vingt mille heures de cours ont été ainsi mises sur cassettes. Enfin et surtout, elle enregistre et conserve un nombre très important d'émissions passant sur les chaînes de télévision reçues à Genève (chaînes suisses, françaises, allemandes, russes, etc.). Il s'agit des émissions scientifiques, de grands reportages, de débats de société, etc. Depuis quelques années, les documents de type multimédia (CD-Rom, CDI, CD-Photos, CD-Vidéo, etc.) sont venus compléter les collections de la médiathèque.

La médiathèque dispose de huit places de consultation actives, vingt passives, ainsi que de neuf postes de visionnement. A l'exception des documents prêtés à des professeurs en vue d'un enseignement, tous les documents de la médiathèque doivent être consultés sur place ; elle ne pratique donc pas le prêt à l'extérieur, ceci essentiellement pour des raisons de droits d'auteur.

Les fonds de la médiathèque de l'université portent essentiellement sur les sciences humaines. Les collections comportent plus de 12 000 cassettes sonores et quelques centaines de disques. Elle possède un peu moins de 10 000 cassettes vidéo, pour l'essentiel en matériel VHS complété par quelques centaines de cassettes U-Matic.

Les documents de la médiathèque sont, comme tous ceux des autres bibliothèques de l'université de Genève, catalogués dans la base de données Sibil romande. Cependant, ils ne reçoivent plus d'indexation matières. Les bibliothécaires ont estimé ne pas pouvoir employer ce type d'indexation dans le cadre du travail en réseau. Cela est dû au fait que l'OPAC de Sibil ne dispose pas de « filtre » permettant de sélectionner uniquement les documents audiovisuels. Un catalogue imprimé – plus de 300 pages serrées extraites de la base

romande – est distribué aux utilisateurs qui en font la demande.

Les projets de la bibliothèque publique et universitaire

La bibliothèque publique et universitaire (BPU) joue donc le rôle de bibliothèque centrale et de bibliothèque de conservation pour Genève. Cette bibliothèque a, jusqu'à présent, totalement ignoré le phénomène de l'audiovisuel. En 1990, elle ne possédait en tout et pour tout que quelques dizaines de disques arrivés chez elle un peu par hasard.

En 1994, la BPU a cherché à redéfinir sa stratégie vis-à-vis de l'audiovisuel traditionnel. Elle n'envisage pas d'investir sur les techniques de codage analogique, condamnées à terme. Ses efforts porteront d'abord sur le numérique (CD-Rom, notamment). Cependant, de nombreux documents, concernant le patrimoine historique et scientifique régional, ne sont actuellement disponibles que sur des supports audio ou vidéo traditionnels. C'est pourquoi un investissement de base a dû être réalisé. Il ne s'agit que d'une modeste opération de conservation patrimoniale. Cependant, la bibliothèque souhaite faire un effort très important sur la documentation régionale. Nous reviendrons sur cet aspect.

Le Dépôt légal genevois

La Suisse ne dispose pas de loi fédérale sur le dépôt légal, le parlement helvétique ayant plusieurs fois refusé d'introduire une telle législation, considérant cette disposition comme un impôt payé en nature, donc illégitime. Pour satisfaire une partie de ses acquisitions, la Bibliothèque nationale suisse à Berne passe alors des conventions de dépôt à bien plaisir avec les différents imprimeurs et éditeurs de notre pays.

Les différents cantons ont cependant la liberté d'introduire dans leur propre législation une telle disposition. Cela n'a été fait que dans trois cantons, tous francophones : Fribourg, Vaud et Genève. Ces réglementations sont assez proches ; elles fixent l'obligation de remettre un exemplaire de tout livre ou de toute publication éditée ou imprimée dans le canton et destinée au public. Ces ouvrages sont déposés à la bibliothèque cantonale, dans le cas de

Genève, à la Bibliothèque publique et universitaire.

Les législations des cantons de Vaud (1937) et de Genève (1967) ne parlent que des imprimés. La loi fribourgeoise, plus récente (1974), étend l'obligation de dépôt aux documents sonores et aux enregistrements du son et de l'image. Le canton de Genève ne dispose donc pas d'outils législatifs permettant de recevoir et conserver systématiquement les documents issus des nouvelles technologies. Une modification et une extension de la loi genevoise à ce sujet sont souvent évoquées, notamment dans les milieux des bibliothèques et de leurs utilisateurs, mais il s'agit d'un problème délicat que les autorités politiques hésitent à empoigner.

En dépit de ce vide juridique malheureux, la Bibliothèque publique et universitaire cherche donc à acquérir, par dépôt volontaire ou par achat, tout document genevois ou d'intérêt régional. Une bonne partie de ces acquisitions concernent des vidéogrammes, mais aussi des séries de documents sonores (conférences, par exemple), des diapositives et finalement des documents informatiques (didacticiels notamment). Pour l'instant, la musique est totalement absente de cette recherche.

La documentation genevoise

L'ensemble des bibliothèques scientifiques de notre canton cherchent à mettre en valeur la production documentaire genevoise. Ils bénéficient d'un excellent outil commun, la base Sibil. Les bibliothèques universitaires élaborent, par exemple, le catalogue annuel des publications de l'université : une importante bibliographie imprimée, extraite de Sibil, qui recense tous les articles, tous domaines confondus, publiés par les collaborateurs de l'université de Genève. Depuis quelques années, les documents audiovisuels sont inclus dans cette opération de catalogage, qui comprend donc une part importante de dépouillement de périodiques.

La « Bibliographie genevoise »

Depuis 1989, la BPU élabore et publie la *Bibliographie genevoise*. Cette publication recense annuellement tous les documents (livres, brochures, articles de périodiques, etc.) dont le contenu porte sur Genève (ville, canton, région), sur son histoire et ses habitants, etc. Tous ces documents, environ 2 000 titres, font l'objet d'un catalogage de

haut niveau (entrées secondaires abondantes, descripteurs, voire résumé lorsque le titre n'est pas significatif) et sont naturellement décrits dans Sibil. Cette bibliographie est élaborée avec la collaboration d'autres institutions : Archives d'État, Bibliothèque d'art et d'archéologie, Conservatoire et jardin botaniques, Musée d'ethnographie, université, etc. Une répartition du travail s'établit selon les spécialités de chacun. Les documents audiovisuels sont désormais inclus dans cette bibliographie, mais leur nombre est naturellement limité : quelques dizaines par an. On notera que les émissions de télévision (Télévision suisse romande, mais aussi chaînes françaises, notamment FR3/Rhône-Alpes) portant sur des sujets genevois (débat, reportages, portraits de Genevois, etc.) constituent une part importante des documents audiovisuels identifiés.

Cette bibliographie constitue une démarche spécifiquement documentaire. Elle vise à identifier, à décrire et à rassembler des documents. Elle ne signale pas leur accessibilité. Ce qui ne manque pas de poser des problèmes à l'accès généralisé aux documents audiovisuels.

Le catalogue rétrospectif des documents audiovisuels sur Genève

Quelques institutions genevoises collaborent avec la médiathèque de l'université et la BPU en vue d'établir un catalogue rétrospectif des documents audiovisuels portant sur Genève et les Genevois. Jusqu'à présent, environ un millier de documents a été identifié et catalogué dans Sibil. Là également, la perspective est documentaire et historique ; tous les aspects musicaux et artistiques sont, pour l'instant, ignorés.

La Société de lecture

La Société de lecture est une institution traditionnelle genevoise privée, fondée en 1818 sur un modèle proche des cabinets littéraires. Elle dispose de collections historiques genevoises importantes, mais l'essentiel de son activité actuelle consiste à la promotion des idées et de la littérature contemporaines auprès d'un public cultivé, à qui il est demandé une cotisation annuelle.

La Société de lecture, consciente de l'importance croissante de la création audiovisuelle, a cherché à aborder le problème d'une façon originale pour Genève et surtout complétant les différentes réalisations décrites ci-dessus. Dès 1991, elle a acquis progressivement une collection de films de fiction dont la présentation originale était contemporaine ou antérieure aux années cinquante. Il s'agissait effectivement d'une offre qui n'existait absolument pas sur Genève : de tels films ne passent plus, ou beaucoup trop rarement à la télévision ; ils ne sont naturellement pas disponibles dans les vidéo-clubs qui ne commercialisent que des films contemporains. En 1995, la Société dispose d'une petite collection de 250 films. Les documents sont catalogués sur le système BiblioMac. La Société étend progressivement ses collections de vidéos au théâtre et à l'opéra ; elle poursuit sa diversification avec l'acquisition de quelques documentaires, notamment dans le domaine de l'histoire. Dans un cercle de lecteurs traditionnellement très attachés à l'imprimé, le prêt évolue de façon positive justifiant ainsi les efforts des responsables.

La radio suisse romande

Les studios de Genève de la radio suisse-romande (RSR) sont également largement préoccupés par la préservation et la conservation de leurs fonds sonores. De très nombreux discours (politiques, culturels, scientifiques), interviews, mais aussi des concerts de tout genre ont été conservés sur les bandes magnétiques originales qui ont servi à leur enregistrement. Ces documents sonores ont une valeur historique pour notre région. Consciente de la lente détérioration de ces fonds, en vue de les préserver et de les rendre plus facilement exploitables, la RSR transpose ces bandes magnétiques sur CD-R (Compact Disc Recordable). De cette façon, le son est numérisé dans l'état dans lequel il a été retrouvé en 1995, mais le contenu est désormais placé sur un support stable, compatible avec les documents sonores actuels et donc facilement manipulable dans l'environnement des studios radiophoniques modernes. Tous ces documents sont progressivement catalogués dans une base de données communes aux différentes radios du pays. Pour l'instant, tant la base de données que les documents sont, sauf exception, inaccessibles au public.

Autres institutions

D'autres institutions genevoises conservent également des documents audiovisuels. Ainsi les **Archives d'État** de Genève ont reçu quelques documents touchant notre domaine d'intérêt : des films 16 mm présentent, par exemple, des simulations d'érosion créée par des barges naviguant sur le Rhône. Des documents audiovisuels de nature très différente sont périodiquement versés aux Archives : discours du pape en visite à Genève, bandes sonores enregistrées lors de tribunaux arbitraux, pièces à conviction, etc. Par ailleurs un archiviste a identifié le projet, en 1942, d'une association appelée « Les Amis du Musée de la parole » qui désirait conserver la trace sonore de personnalités genevoises !

L'**Institut d'études sociales** (IES) a notamment pour mission de former les travailleurs sociaux. Il possède un service audiovisuel chargé de la production de documents destinés à leur formation, mais également reflétant les travaux de recherches réalisés dans cette institution. Ces documents (environ 800 vi-

déocassettes) sont conservés dans une médiathèque dont le catalogue est géré par Sibil. Ces documents, souvent originaux et rares, sont les témoignages d'une vie sociale genevoise souvent méconnue et font la valeur de cette collection. L'IES étant également le lieu de formation des bibliothécaires, la médiathèque contient quelques documents audiovisuels à caractère bibliothéconomique et régional.

La mission du **Service vidéo de la Ville de Genève** est d'apporter aide aux différents services municipaux pour la production et la présentation de documents audiovisuels de tout genre. Il possède une collection de documents, bruts et montés, présentant un intérêt majeur pour l'histoire contemporaine de Genève. Certaines modifications importantes du tissu urbain, commanditées par la Ville de Genève, ont été filmées avant, pendant et après les constructions. D'autres documents à caractère pédagogique – pour les pompiers genevois, par exemple – ont été également produits par le Service vidéo.

Saint-Gervais Genève est un espace culturel urbain s'apparentant aux maisons des arts et de la culture françaises. Il œuvre depuis plusieurs années dans le domaine des arts électroniques, en particulier en vidéographie et, plus récemment, en infographie. Sa réputation dans le domaine de l'art vidéo dépasse largement les frontières de notre canton notamment grâce à la « Semaine internationale de vidéo ». Pour la production des œuvres vidéo artistiques, Saint-Gervais est un des lieux importants d'Europe qui entretient un réseau dense de relations sur le plan régional et international. Saint-Gervais possède une collection d'art vidéo (probablement la plus importante en Suisse avec celle du Kunsthau de Zurich). Pour l'instant, cette institution envisage de créer en son sein un « Centre de l'image » pour mettre en valeur avec d'autres partenaires genevois (associations, université, musées, bibliothèques, etc.), sa culture audiovisuelle, son savoir-faire et ses collections.

Notre petit répertoire de collections audiovisuelles genevoises est certainement incomplet ; il manque notamment la Télévision suisse romande, une télévision locale naissante, etc. Nous pensons également au domaine de la musique qui n'est abordé ici que de façon très fragmentaire.

Les objectifs d'une collaboration plus étendue

L'offre de documentation audiovisuelle, historique, de loisir ou artistique est donc riche et variée à Genève. Elle est cependant répartie dans différentes institutions quelque peu cloisonnées. Le seul outil de collaboration commun à une partie de ces institutions est constitué par le **catalogue collectif** géré par Sibil, mais en dépit de son utilité incontestable, un catalogue collectif ne constitue pas en soi une véritable politique de coopération.

Aspects documentaires et prêts

Cependant les bibliothèques municipales et la Bibliothèque publique et universitaire, deux institutions municipales, ont élaboré une **charte de collaboration** qui vise à mieux définir les rôles respectifs de chacune des institutions dépendant de la même collectivité publique : la BPU souhaite concentrer ses efforts et ses moyens sur la conservation des « Genevensia ». Par ailleurs, la BPU, en collaboration avec d'autres bibliothèques, affirme sa volonté d'une part d'établir le catalogue de documents audiovisuels entrant dans la catégorie définie plus haut, et d'autre part d'établir la description aussi complète que possible de ces documents en vue d'une publication régulière. Les documents acquis dans ce cadre devront faire l'objet de mesures de conservation appropriées.

Pour leur part, les bibliothèques municipales chercheront à mettre à disposition de la population genevoise une collection encyclopédique de documents audiovisuels représentant des niveaux intellectuels variés (enfants, adultes, etc.) essentiellement en français, mais en tenant aussi compte du fait que Genève est une ville largement internationale. Les documents devront pouvoir être consultés sur place, notamment pour le public ne disposant pas de matériel adéquat, ou empruntés. Les conditions financières d'emprunt ne devront pas être un frein à leur diffusion. Les bibliothèques municipales chercheront à suivre de près l'évolution des technologies afin de mettre à disposition du public (consultation et/ou prêt) des documents informatiques nouveaux (CD-Rom, CDI, CD-vidéo, par exemple).

Comme on le voit, la coordination dans le domaine de l'audiovisuel à Genève

n'est pas inexistante ; elle est naissante et peut encore être sensiblement améliorée. Elle doit chercher à permettre au public genevois, sans exclusive, de naviguer dans un espace documentaire aussi vaste et cohérent que possible sans barrières, financières ou institutionnelles.

Projets à terme

L'interconnexion généralisée des catalogues informatisés

Comme on l'a vu, il existe deux bases de données documentaires importantes contenant des documents audiovisuels : a) le catalogue collectif des bibliothèques romandes géré par Sibil, b) la base de données des bibliothèques municipales gérée par le système ALS. L'accès réciproque à ces deux sources documentaires doit être réalisé dans les meilleurs délais. Les plans informatiques de la Ville de Genève prévoient de relier tous les bâtiments de cette communauté urbaine dans le cadre d'un réseau informatique en fibres optiques à haute vitesse, qui relie également plusieurs institutions scientifiques et culturelles (musées, conservatoires, etc.), qui sera lui-même connecté au réseau Ethernet de l'université de Genève.

Ainsi, d'ici deux ans, les deux plus importants catalogues informatisés de Genève devraient être réciproquement accessibles. Un premier pas important dans l'interconnexion généralisée des catalogues des bibliothèques genevoises sera réalisé. Il restera à résoudre le problème des petits catalogues, même informatisés, répartis dans différentes institutions. Cette balkanisation des bases de données genevoises peut encore créer quelques soucis.

Vers des supports plus stables

Personne n'ignore que de nombreux documents audiovisuels se trouvent actuellement sur des supports extrême-

ment fragiles ou instables, notamment tous les supports magnétiques analogiques. Une part importante des collections genevoises doit donc être transférée sur des **documents de substitution**, sur des supports stables et facilement consultables. De toute évidence, le **tout numérique** s'impose à long terme.

Pour une documentation rétrospective

Les travaux de conversion rétrospective des documents audiovisuels doivent être poursuivis et renforcés dans le cadre des fonds documentaires dûment localisés. Il existe encore de nombreux fonds (privés, institutionnels, commerciaux) qui doivent être identifiés et répertoriés. Nous pensons notamment à

Qu'il fait beau aujourd'hui !
C'est bête, j'aime bien la pluie
Quand il fait beau papa ne veut pas que
J'aille à la bibliothèque
Alors je fais la tête
J'adorerai toujours la pluie car c'est joli
Je ne m'ennuie point.

Manon, 10 ans

toutes les archives contenues à la radio et à la télévision suisse romande, mais aussi française de la région qui pour l'instant sont totalement inconnues et naturellement inaccessibles aux chercheurs et au public genevois.

Finalement, la Confédération helvétique se préoccupe également de préservation du patrimoine audiovisuel helvétique et cherche à regrouper, autour d'un projet national animé par la Bibliothèque nationale suisse, des institutions comme la Phonothèque nationale (Lugano), la Cinémathèque suisse (Lausanne), les radios (Lausanne, Berne, Zurich, etc.), les télévisions (Zurich, Genève), etc. La médiathèque suisse sera-t-elle localisée physiquement à un seul endroit de notre pays – à l'instar de l'INA – (de fortes oppositions se sont manifestées vis-à-vis d'une telle hypothèse), sera-t-elle décentralisée, par régions linguistiques par exemple, ou,

nouvelle hypothèse, sera-t-elle virtuelle ?

L'arrivée des documents multimédias

Les bibliothèques doivent naturellement assimiler la déferlante du multimédia qui envahit l'informatique, la presse et le grand public. Les disques optiques (CD-Rom, CDI, par exemple) ont été pendant longtemps les supports privilégiés des documents de type hypertexte ou hypermédia. Ils constituent la **forme matérielle** de ce type de document. Ils sont généralement édités en exemplaires multiples, diffusés commercialement ; on les traite de façon très classique dans nos bibliothèques : acquisition, catalogage, indexation, prêt. C'est le métier, somme toute traditionnel, des bibliothécaires.

Mais, sont également disponibles les composants électroniques qui constituent le fonds de la bibliothèque virtuelle. Dans ce contexte, les documents n'ont **plus de forme matérielle**, ils sont conservés sur un serveur. Les utilisateurs réguliers d'Internet connaissent bien ce type de réalisations. Le nombre de documents disponibles sous World Wide Web, conçu au CERN à Genève, augmente selon

une courbe exponentielle. On verra alors des catalogueurs s'attaquer à la description des sources, ou des documents, accessibles en ligne sur Internet selon les directives du CC:DA (*Committee on Cataloguing: Description of online Access*) ou de son homologue francophone.

Vers des catalogues multimédias

Les progrès de l'informatique ont également des conséquences sur l'évolution des accès publics aux catalogues. Comparée aux outils désormais offerts par les techniques de type multimédia, la description bibliographique textuelle peut paraître désormais à certains comme insuffisante. De nouveaux catalogues de bibliothèque doivent dès lors

être envisagés. A la classique description bibliographique sont associées des images (couverture, page de titre, reliure, etc.). Au terme d'une recherche, les différentes images associées à une description bibliographique sélectionnée sont affichées sur les écrans publics. Plusieurs systèmes informatiques pour bibliothèques, tant destinés à la lecture publique qu'aux bibliothèques scientifiques, offrent désormais des catalogues multimédias.

La BPU se propose de réaliser quelques essais avec des descriptions bibliographiques portant sur des ouvrages du XVIII^e siècle (page de titre, portrait, reliure, etc.) sur des notices déjà créées (le réseau romand a procédé, avec Sibil, à la conversion rétrospective de plus de 25 000 descriptions antérieures à 1800). D'immenses problèmes techniques sont encore à défricher. Par ailleurs, le catalogue de la médiathèque de l'université, un sous-ensemble de la base de données Sibil, sera mis, en interrogation, sur un serveur WWW relié au réseau informatique de l'université dans le cadre d'Internet. Il s'agit naturellement d'un fonds documentaire tout désigné pour des essais dans le domaine des catalogues multimédias.

Conclusion

Les bibliothèques genevoises se sont fixé un cahier des charges relativement simple, mais ambitieux.

Pour une préservation des collections constituées

Le patrimoine audiovisuel genevois est incontestablement menacé et un **programme général de préservation et de conservation** des collections audiovisuelles existantes doit impérativement être élaboré.

Pour un accès complet du public genevois aux collections audiovisuelles

Le patrimoine audiovisuel genevois appartient à la population genevoise. Il doit donc pouvoir être **facilement identifié et librement consulté, voire emprunté**. Ceci semble naturel pour l'imprimé mais ne l'est pas encore pour d'autres médias. La richesse et surtout la complémentarité des institutions genevoises doit permettre la réalisation de cet objectif somme toute parfaitement naturel.

Pour l'établissement d'un catalogue collectif, exhaustif, rétrospectif et multimédia

Une partie importante des collections audiovisuelles genevoises n'a pas encore été identifiée, ni par conséquence cataloguée : ce processus d'identification et de description doit naturellement être poursuivi sans ignorer les aspects rétrospectifs. Si l'existence d'un catalogue collectif régional unique semble encore une hypothèse peu réaliste, d'autres outils de navigation documentaire peuvent être envisagés : l'anté-serveur, tel qu'il existe pour la région de Grenoble (adresse Internet : [HTTP ://www.grenet.fr/anteserveur](http://www.grenet.fr/anteserveur)), nous semble un bon exemple de ce que l'on peut réaliser avec Internet ; il permet de « surfer » avec une certaine élégance entre des catalogues de bibliothèques hétérogènes et distribués. Il pourrait pallier le manque actuel d'interconnexion des catalogues existants.

Enfin, la documentation audiovisuelle nous semble naturellement être un domaine privilégié pour commencer des essais dans le domaine des **catalogues multimédias**. Ce type de catalogues, d'ores et déjà commercialisés, va offrir une masse d'informations supplémentaires à l'utilisateur final. Leur élaboration demandera naturellement un travail de sélection et de manipulation

considérable aux bibliothécaires, de même qu'une **extension radicale des normes de catalogage et des formats**.

Chances et dangers d'une bibliothèque virtuelle de documents multimédias

Désormais, tous les éléments sont présents pour voir naître la bibliothèque virtuelle qui nous est annoncée depuis plusieurs années. Presque chaque jour, de nouveaux documents électroniques sont créés à l'université de Genève, notamment sous WWW, mais combien de bibliothèques, combien d'utilisateurs en ont connaissance ? L'utilisation systématique des nouvelles technologies – aussi fascinante et efficace qu'elle soit – n'est, du point de vue de la conservation, pas sans danger. A chaque nouvelle génération de supports, de systèmes de codage, de normes, si nous rendons plus efficace l'accès à l'information, nous la rendons également plus fragile. Les trop nombreux exemples dans le domaine audiovisuel, en un siècle, en sont un témoignage éloquent. Par ailleurs, si le monde universitaire est déjà largement connecté à ce nouveau type de documents, les responsables de bibliothèques ne doivent pas perdre de vue que les changements rapides de technologie, tout légitimes qu'ils soient, risquent de couper encore un peu plus la population de son propre patrimoine.

L'intégration des nouvelles technologies sont naturellement des défis passionnants à relever pour les bibliothèques. Mais cette évolution inéluctable et naturellement positive ne doit pas nous faire oublier que toute technologie utilisée pour mémoriser de l'information doit impérativement faire l'objet des traditionnelles mesures d'identification, de conservation et de mise à disposition. Faute de les avoir observées, Genève a déjà perdu des éléments importants de sa mémoire audiovisuelle.

Puisse l'ère du multimédia être, de ce point de vue, plus efficace.

Les auteurs remercient *Mmes Martine Etter, Marie-Hélène Perruchoud, Élisabeth Stucki, Gabrielle von Roten ainsi que MM. Maurice Cupelin, Ralph Dahler, Olivier Goy, Émile Jeanneret, Roger Rosset pour toutes les informations qu'ils leur ont communiquées.*